



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 30 avril 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

### **R-2018-04-6054: Adoption d'une résolution pour utilisation de la subvention.**

Attendu que la Ville de Beauceville a une subvention d'un montant maximal admissible de 9 782 037 \$ confirmé le 17 mai 2017;

Attendu que la demande initiale couvrait seulement un projet d'aréna;

Attendu que le coût de construction du nouvel aréna est modifié et que des montants de la subvention demeurent disponibles;

Attendu que le nouvel aréna sera relocalisé sur des terrains que la Ville deviendra propriétaire;

Attendu que la Ville deviendra également propriétaire du terrain actuel de l'aréna

Considérant que la ville désire un développement global des loisirs;

Considérant qu'une modification du projet répond mieux aux besoins d'infrastructures sportives actualisé pour les citoyens;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville désire utiliser le montant maximal admissible de la subvention de 9 782 037 \$;

QU'en plus du nouvel aréna la Ville de Beauceville désire aménager un terrain de baseball sur le terrain, appartenant à la Ville, avoisinant l'aréna actuel à même la subvention;

QUE la Ville de Beauceville désire également aménager une patinoire extérieure et une surface de hockey-balle (deck-hockey) sur le terrain actuel de l'aréna qui deviendra propriété de la Ville.

### **R-2018-04-6055: Acceptation des états financiers OMH**

Il est proposé par monsieur Mario Perron  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice « Le Castel » 200, 38e Avenue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2017, soient et sont acceptés.

QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice le « St-Charles » 228, 102e Rue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2017, soient et sont acceptés.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018 (suite)

**A-2018-04-460: Avis de motion pour règlement d'emprunt pour la 102<sup>e</sup> Rue et 34<sup>e</sup> Avenue**

Le conseiller François Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection de la 102<sup>e</sup> Rue et la 34<sup>e</sup> Avenue.

**Présentation du projet de règlement 2018-390**

Le conseiller François Veilleux présente le projet de règlement 2018-390.

**A-2018-04-461: Avis de motion pour règlement d'emprunt pour la piste cyclable**

Le conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la piste cyclable, phase 2

**Présentation du projet de règlement 2018-392**

Le conseiller Sylvain Bolduc présente le projet de règlement 2018-392.

**A-2018-04-462: Avis de motion pour règlement d'emprunt pour développement Rte Fraser**

ANNULÉ PAR 2018-05-6078

Le conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection du poste de réduction de pressions à l'intersection de la 21<sup>e</sup> Avenue et de la Route Fraser et le prolongement des infrastructures sur la Route Fraser entre la 25<sup>e</sup> Avenue et la 33<sup>e</sup> Avenue.

**Présentation du projet de règlement 2018-393**

Le conseiller Claude Mathieu présente le projet de règlement 2018-393.

**A-2018-04-463: Avis de motion pour règlement d'emprunt pour la réfection du rg St-Charles**

Le conseiller Mario Perron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection du rang St-Charles.

**Présentation du projet de règlement 2018-391**

Le conseiller monsieur Mario Perron présente le projet de règlement 2018-391.

**R-2018-04-6056: Modification à l'entente promoteur 100<sup>e</sup> Rue Sud**

Attendu que la Ville de Beauceville a autorisé le prolongement de la 100<sup>ième</sup> Rue Sud du développement Martin Jacques;

Attendu qu'une première entente avec le promoteur, M. Martin Jacques et la Ville de Beauceville a été signée de manière à établir la Ville de Beauceville comme maître d'œuvre;





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018 (suite)

Attendu que depuis la Ville de Beauceville a procédé à l'embauche des professionnels (ingénieurs) et entrepreneurs, pour la construction de la rue, à la suite d'émission d'appels d'offres selon les exigences de la loi;

Attendu que suite à la signature du contrat avec l'entrepreneur général par la Ville de Beauceville, M. Martin Jacques, le promoteur, a manifesté le désir de devenir le maître d'œuvre tel que le permet l'entente No 1 du règlement no 2017-366 déterminant les conditions relatives à la réalisation et/ou au prolongement des infrastructures municipales, pour avoir l'opportunité de payer directement l'entrepreneur et les Professionnels pour la suite des travaux;

Attendu que la Ville garantit le paiement du promoteur, via son règlement d'emprunt 2016-336, permettant d'engager des dépenses allant jusqu'à 530 000 \$ pour les travaux de prolongement de la 100<sup>ième</sup> Rue Sud;

Attendu que l'entrepreneur et les professionnels nous ont informés qu'ils sont d'accord pour recevoir les paiements des travaux du prolongement de services de la 100<sup>ième</sup> Rue Sud par le promoteur, M. Martin Jacques, à la place de la Ville de Beauceville, pourvu que la modification aux contrats d'origines soit enchâssée à l'intérieur d'une résolution du conseil de Ville;

Attendu que l'entrepreneur s'engage à respecter les mêmes garanties envers la Ville de Beauceville que si c'était elle qui avait libellé le chèque pour payer, les travaux;

Il est alors proposé monsieur François Veilleux  
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité que :

Que la Ville accepte que le promoteur paye directement l'entrepreneur et les professionnels, selon les ententes signées à l'intérieur des contrats entre eux et la Ville de Beauceville, en référence les résolutions 2018-03-6016 et 2018-03-6017 pour les travaux de prolongement des services de la 100<sup>ième</sup> Rue Sud, que la ville garantisse le paiement du promoteur, à même le règlement d'emprunt 2016-336 et que la Ville de Beauceville rembourse la quote-part au promoteur selon les particularités du règlement 2017-366, lorsque celui-ci aura atteint les objectifs visés par ce dernier et que les paiements aient tous été faits à l'entrepreneur et aux professionnels, à la satisfaction de la Ville.

### **8- Période de questions**

### **9- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

#### **R-2018-04-6057: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Mario Perron  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

